

TEL QU'EN FORCE LE PREMIER JANVIER 1879,

PRÉPARÉ PAR

## E. LEF. DE BELLEFEUILLE,

## AVOCAT-

Les amendements que la Législature a introduits au Code Municipal sont si nombreux et si multiples que depuis longtemps une refonte intelligente de l'ouvrage était demandée. La présente édition contient cette refonte, faite avec le soin et l'exactitude qui distinguent les travaux de Mr. de Bellefeuille.

L'auteur a ajouté les principales décisions rendues par nos cours de justice en explication d'un grand nombre d'articles dont l'application offre certaine difficulté.

Si l'on songe que près de quatre cents amendements ont été faits au *Code Municipal* depuis 1872, on admettra que la présente édition sera indispensable à tous ceux qui, par leur position ou leurs affaires, sont appelés à consulter fréquemment cet ouvrage.

Comme le tirage est limité au nombre des souscripteurs, les personnes qui désirent avoir l'ouvrage voudront bien signer et remplir le blanc de souscription ci-joint et me le renvoyer sans délai, ou m'envoyer leur ordre par lettre.

Le prix de souscription est fixé à une piastre par copie reliée.

Les Conseils Municipaux, marchands ou autres personnes qui souscriront à 12 copies, les auront au prix réduit de \$10.

L'ouvrage est sous presse et sera livré le ou vers le 1er avril prochain.

Montréal, 4 Février 1879.

EUSÈBE SENÉCAL, IMPRIMEUR,

Nos. 6, 8 et 10 Rue St. Vincent.